

La FMH s'investit pour une numérisation véritablement utile

Alexander Zimmer

Dr méd., membre du Comité central et responsable du département Numérisation/eHealth



Vous souvenez-vous de la Stratégie Cybersanté suisse 1.0, datant de 2007?

«Dans le système de santé suisse, chaque individu peut autoriser les spécialistes de son choix à accéder, à tout moment et en tout lieu, à d'importantes informations pertinentes sur sa personne et bénéficier de prestations. Il participe activement aux décisions concernant son comportement et ses problèmes liés à la santé, renforçant ainsi sa culture sanitaire. Les technologies de l'information et de la communication sont utilisées de manière à assurer la mise en réseau des acteurs du système de santé et à créer des processus de meilleure qualité, plus sûrs et plus efficaces.»

La FMH soutient cet objectif. Elle s'est fortement engagée ces dernières années pour que la mise en œuvre de la numérisation dans le domaine de la médecine profite véritablement à toutes les parties.

Dans le monde numérisé qui est le nôtre, les questions liées à la protection des données revêtent une importance décisive. C'est ce qui a conduit il y a plus de vingt ans, à l'initiative de la FMH et de la Caisse des médecins, à la mise en place de la société Health Info Net SA, dans l'idée d'assurer une sécurité optimale lors de l'envoi de données sensibles de patients, ainsi que d'inaugurer l'ère de l'échange électronique de données en Suisse. Aujourd'hui, il est de pratique courante que les hôpitaux, les cabinets médicaux, les pharmacies et, toujours plus souvent aussi, les autorités, échangent des données médicales de manière chiffrée à l'aide de la technologie HIN.

Pour avancer également dans le domaine du dossier électronique du patient, la FMH a décidé de s'impliquer dans la Société AD Swiss Net SA, ce qui assure à nos membres un accès fonctionnel et à bas seuil au DEP.

Les groupes de travail thématiques et interprofessionnels mis en place par la FMH au cours des dernières années ont joué un rôle de toute première importance. Les professionnels de la santé rassemblés au sein de ces groupes de travail ont abordé une diversité de thèmes en rapport avec la numérisation. Sur la base de leurs conclusions, nous avons élaboré diverses propositions de mise en œuvre tenant compte du fait que la transformation numérique ne peut aboutir que si elle béné-

ficie à l'ensemble des parties impliquées – patients et professionnels de la santé. L'implication étroite des utilisateurs dans la mise au point d'une nouvelle technologie correspond à une tradition helvétique profondément ancrée et constitue à notre sens une meilleure approche qu'un processus *top-down* prescrit par les autorités.

Le fort engagement de la FMH pour un DEP bénéficiant à toutes les parties est d'autant plus important que le Parlement a entretemps approuvé la suppression du double caractère facultatif de la participation au DEP. La participation au DEP sera dès lors également obligatoire à l'avenir pour les praticiens du secteur ambulatoire, une évolution d'autant plus prévisible que la Confédération a d'ores et déjà prévu d'introduire l'obligation de participer au DEP dans la LAMal révisée. La date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions et les délais applicables n'ont pas encore été définis.

Dans le monde numérisé qui est le nôtre, les questions de protection de données revêtent une importance décisive.

La prise de position de la FMH sur le dossier électronique du patient arrive donc à point nommé. Son élaboration a reposé sur une collaboration élargie et elle a été approuvée aussi bien par le Comité central que par l'Assemblée des délégués de la FMH au cours du premier trimestre 2021. Elle a pour but d'offrir au médecin des recommandations, des pistes de réflexion et des aides à la décision en lien avec l'utilisation du DEP. Elle s'inscrit dans une diversité de prestations offertes par la FMH dans le domaine de la transformation numérique, dont vous avez déjà bénéficié ou dont vous bénéficierez dans un avenir proche.

Elle vise par ailleurs à encourager le corps médical à s'engager et à participer activement à une numérisation qui bénéficie véritablement à toutes les parties impliquées, et notamment aux patients [1].

Référence

- 1 Gilli Y, Schult L. Agir au lieu de subir. Bull Med Suisses. 2020;101(43):1388–90. bullmed.ch/article/doi/saez.2020.19314